

CONVOCAATION: le 06 avril 2021

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **LE MARDI 13 AVRIL 2021** à 20 heures 30

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- Comptes administratifs 2020
- Comptes de gestion 2020
- Affectation des résultats – Budget Commune
- Affectation des résultats – Budget Eau
- Taxes locales 2021
- Budget commune 2021
- Budget eau 2021
- Demandes de subventions
- Mise à disposition du Logement berger au SIALMO
- Création d'un poste de Technicien durée hebdomadaire 35 heures
- Questions diverses.

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, LE MARDI 13 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mr FALCO Stéphane.

Etaient présents : BELLEMAIN Robert, BLONDIN Florent, BOCCON-GEBAUD Florence, BUCCI Philippe, CLEMENT-DIDIER Christiane, FALCO Stéphane, FRANCOZ Alain, HENRI Marion, PROD'HOMME Lolita, SECOND Jean-Marc, SECOND William.

Formant la majorité des membres en exercice ;

Le Conseil a choisi pour secrétaire : CLEMENT – DIDIER Christiane

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Délibération n° 2021/27

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur BUCCI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Stéphane FALCO (n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales). Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reportés	0,00 €	50 270,85 €	0,00 €	827 911,14 €	0,00 €	878 181,99 €
Opération de l'exercice	428 677,40 €	446 982,65 €	578 060,47 €	313 286,61 €	1 006 737,87 €	760 269,26 €
TOTAUX	428 677,40 €	497 253,50 €	578 060,47 €	1 141 197,75 €	1 006 737,87 €	1 638 451,25 €
Résultat de clôture		18 305,25 €		-264 773,86 €	0,00 €	-246 468,61 €
Restes à réaliser			885 907,04 €	288 339,32 €	885 907,04 €	288 339,32 €
TOTAUX CUMULES	428 677,40 €	497 253,50 €	1 463 967,51 €	1 429 537,07 €	1 892 644,91 €	1 926 790,57 €
RESULTAT DEFINITIF		68 576,10 €		-34 430,44 €		34 145,66 €

Eau Assainissement

Eau-Assainissement						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reportés	0,00 €	20 848,76 €	0,00 €	121 402,07 €	0,00 €	142 250,83 €
Opération de l'exercice	121 411,26 €	113 967,35 €	75 303,16 €	84 230,65 €	196 714,42 €	198 198,00 €
TOTAUX	121 411,26 €	134 816,11 €	75 303,16 €	205 632,72 €	196 714,42 €	340 448,83 €
Résultat de clôture		-7 443,91 €		8 927,49 €		1 483,58 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	121 411,26 €	134 816,11 €	75 303,16 €	205 632,72 €	196 714,42 €	340 448,83 €
RESULTAT DEFINITIF		13 404,85 €		130 329,56 €		143 734,41 €

Ensemble – Commune/Eau-Assainissement

Commune et Eau-Assainissement						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultat reportés	0,00 €	71 119,61 €		949 313,21 €	0,00 €	1 020 432,82 €
Opération de l'exercice	550 088,66 €	560 950,00 €	653 363,63 €	397 517,26 €	1 203 452,29 €	958 467,26 €
TOTAUX	550 088,66 €	632 069,61 €	653 363,63 €	1 346 830,47 €	1 203 452,29 €	1 978 900,08 €
Résultat de clôture		10 861,34 €		-255 846,37 €		-244 985,03 €
Restes à réaliser			885 907,04 €	288 339,32 €	885 907,04 €	288 339,32 €
TOTAUX CUMULES	550 088,66 €	632 069,61 €	1 539 270,67 €	1 635 169,79 €	2 089 359,33 €	2 267 239,40 €
RESULTAT DEFINITIF		81 980,95 €		95 899,12 €		177 880,07 €

Pour : 10 (Le Maire n'ayant pas pris part au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/28

OBJET : COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 (budgets commune et eau) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/29

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir arrêté les résultats du compte administratif 2020 de la commune - budget principal.
Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice clos.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1° Le Maire rappelle les résultats de la section d'investissement

A. Résultat au 31 décembre 2019	Excédent	827 911,14 €
B. Résultat de l'exercice 2020	Déficit	- 264 773,86 €
C. Résultat au 31 décembre 2020	Excédent	563 137,28 €

2° Le Conseil Municipal décide de reporter purement et simplement le résultat de clôture au budget d'investissement de l'exercice courant à la ligne 001 solde d'exécution d'investissement reporté **563 137,26 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1° Le Maire expose à l'assemblée que le résultat de fonctionnement à affecter est calculé de la manière suivante :

D. Résultat cumulé au 31 décembre 2019	Excédent	70 270,85 €
E. Part du résultat affecté à l'investissement en 2020		20 000,00 €
F. Résultat antérieur reporté	Excédent	50 270,85 €
G. Résultat de l'exercice clos 2020	Excédent	18 305,25 €
H. Total du résultat à affecter	Excédent	68 576,10 €

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un déficit doit obligatoirement être reporté au budget de fonctionnement de l'exercice courant (ligne 002 "Déficit de fonctionnement reporté"). Un excédent peut être soit affecté à l'investissement soit reporté au budget de fonctionnement de l'exercice courant (ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté").

2° Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **68 576,10 €** à la section d'Investissement (titre de recettes à émettre au compte 1068), et d'un montant de 0,00 € à la section de fonctionnement (compte 002)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/30

OBJET : AFFECTATION RÉSULTATS - BUDGET EAU

Après avoir arrêté les résultats du compte administratif 2020 de la commune - budget eau.

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice clos.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Le Maire rappelle les résultats de la section d'investissement

A. Résultat au 31 décembre 2019	Excédent	121 402,07 €
B. Résultat de l'exercice 2020	Excédent	8 927,49 €
C. Résultat au 31 décembre 2020	Excédent	130 329,56 €

2°) Le Conseil Municipal décide de reporter purement et simplement le résultat de clôture au budget d'investissement de l'exercice courant à la ligne 001 solde d'exécution d'investissement reporté **130 329,56 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Le Maire expose à l'assemblée que le résultat de fonctionnement à affecter est calculé de la manière suivante :

D. Résultat cumulé au 31 décembre 2019	Excédent	20 848,76 €
E. Part du résultat affecté à l'investissement en 2020		0,00 €
F. Résultat antérieur reporté		20 848,76 €
G. Résultat de l'exercice clos 2020	Déficit	- 7 443,91 €
H. Total du résultat à affecter	Excédent	13 404,85 €

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un déficit doit obligatoirement être reporté au budget de fonctionnement de l'exercice courant (ligne 002 "Déficit de fonctionnement reporté"). Un excédent peut être soit affecté à l'investissement soit reporté au budget de fonctionnement de l'exercice courant (ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté").

2°) Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **0,00 €** à la section d'Investissement (titre de recettes à émettre au compte 1068), et d'un montant de **13 404,85 €** à la section de fonctionnement (compte 002)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/31

OBJET : TAXES LOCALES 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe pour 2021 les nouveaux taux des taxes suivantes :

FONCIER BATI	:	35,75 %	(34,05 % en 2020 + 5 % arrondi)
FONCIER NON-BATI	:	37,01 %	(35,25 % en 2020 + 5 % arrondi)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : BUDGET COMMUNE 2021

FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES :		475 561,21 €
011	Charges à caractère général	120 956,00 €
012	Charges de personnel	223 459,00 €
014	Atténuation de produits	49 551,00 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	19 368,08 €
65	Autres charges de gestion courante	34 909,41 €
66	Charges financières	7 167,72 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €
RECETTES :		475 561,21 €
013	Atténuations des charges	11 400,00 €
70	Vente de produits	54 497,71 €
73	Impôts et taxes	252 538,00 €
74	Dotations, Subventions	124 952,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 152,00 €
76	Produits financiers	2 021,50 €

INVESTISSEMENT :		
DEPENSES :		1 138 233,18 €
16	Emprunts et dettes assimilées	759 712,49 €
21	Immobilisations corporelles	22 570,22 €
Opération d'équipement n°112 : Routes		
21	Immobilisations corporelles	96 000,00 €
Opération d'équipement n°119 : Aménagement Grange Coynel		
21	Immobilisations incorporelles	196 454,87 €
Opération d'équipement n°147 : Logement Berger Molière		
21	Immobilisations incorporelles	4 368,00 €
Opération d'équipement n°150 : Rénovation Cimetière		
21	Immobilisations incorporelles	42 844,80 €
Opération d'équipement n°151 : Rénovation Eglise		
21	Immobilisations incorporelles	16 282,80 €
RECETTES :		1 138 233,18 €
001	Solde investissement report	563 137,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
040	Opération d'ordre entre section	19 368,08 €
10	Dotations Fonds divers et Réserves	93 926,10 €
21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 465,48 €
Opération d'équipement n°112 : Routes		
13	Subvention d'investissement reçue	39 903,43 €
Opération d'équipement n°119 : Aménagement Grange Coynel		
13	Subvention d'investissement reçue	212 613,22 €
Opération d'équipement n°146 : Création piste Touches Croizette		
13	Subvention d'investissement reçue	4 401,89 €
Opération d'équipement n°147 : Logement Berger Molière		
13	Etat & établissements nationaux	69 999,30 €
Opération d'équipement n°150 : Rénovation Cimetière		
13	Subvention d'investissement reçue	28 563,20 €
Opération d'équipement n°151 : Rénovation Eglise		
13	Subvention d'investissement reçue	10 855,20 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : BUDGET EAU 2021

	<u>EXPLOITATION</u>	
	<u>DEPENSES :</u>	140 217,78 €
011	Charges à caractère général	25 870,34 €
014	Atténuation de produits	6 850,00 €
042	Opération d'ordre entre section	81 334,78 €
65	Autres charges de gestion courante	19 408,36 €
66	Charges financières	5 754,30 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	<u>RECETTES</u>	140 217,78 €
002	Excédent antérieur reporté	13 404,85 €
042	Opération d'ordre entre section	42 500,93 €
70	Vente produits fabriqués, Marchandises	84 312,00 €
	<u>INVESTISSEMENT</u>	
	<u>DEPENSES</u>	254 064,34 €
13	Subvention équipement	42 500,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 723,35 €
21	Immobilisations corporelles	30 120,06 €
	Opération n°105 : Reseau d'eau	
21	Immobilisations corporelles	64 000,00 €
	Opération n°110 : Assainissement La Croix	
21	Immobilisations corporelles	90 720,00 €
	Opération n°111 : Assainissement surveillance	
21	Immobilisations corporelles	18 000,00 €
	<u>RECETTES</u>	254 064,34 €
001	Excédent antérieur reporté	130 329,56 €
28	Autres immobilisations corporelles	81 334,78 €
10	Apports, Dotations et Réserves	4 600,00 €
	Opération n°110 : Assainissement La Croix	
13	Subventions d'équipement	37 800,00 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : ASSAINISSEMENT – RESEAUX EAUX USEES SECTEUR LA CROIX -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite L'AGENCE DE L'EAU et LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE pour l'obtention d'une subvention sur un montant de dépense de 75 600 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Agence de l'Eau (50%)	: 37 800,00 €
Subvention Conseil Départemental de l'Isère (20%):	15 120,00 €
Part communale (30%)	: 22 680,00 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/35

**OBJET : ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE D’UNE AUTOSURVEILLANCE
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L’AGENCE DE L’EAU ET DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L’ISERE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite L’AGENCE DE L’EAU et LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L’ISERE et pour l’obtention d’une subvention sur un montant de dépense de 14 716 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Agence de l’Eau (50%)	: 7 358,00 €
Subvention Conseil Départemental de l’Isère (20%)	: 2 943,20 €
Part communale (30%)	: 4 414,80 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/36

**OBJET : ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE D’UNE AUTOSURVEILLANCE
– DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite LA REGION pour l’obtention d’une subvention sur un montant de dépense de 14 716 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Région (50%)	: 7 358,00 €
Part communale (50%)	: 7 358,00 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/37

**OBJET : EAU –REMISE A NIVEAU DES OUVRAGES VESTUSTES A LA
STATION DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE DES MERCIERS, L’AZIALET
ET L’OLAGNIER– DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L’AGENCE DE
L’EAU ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L’ISERE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite L’AGENCE DE L’EAU et LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L’ISERE pour l’obtention d’une subvention sur un montant de dépense de 44 448,82 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Agence de l’Eau (50%)	: 22 224,41 €
Subvention Conseil Départemental de l’Isère (20%)	: 8 889,76 €
Part communale (30%)	: 13 334,65 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/38

OBJET : EAU –REMISE A NIVEAU DES OUVRAGES VESTUSTES A LA STATION DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE DES MERCIERS, L’AZIALET ET L’OLAGNIER– DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite LA REGION pour l’obtention d’une subvention sur un montant de dépense de 44 448,82 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Région (50%)	: 22 224,41 €
Part communale (50%)	: 22 224,41 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/39

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE PV DE MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT BERGER AU SIALMO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les termes du PV de mise à dispositions des biens ci-annexée
- d'autoriser M. le Maire à signer ce document qui prendra effet le 13 avril 2021.
- en tant que de besoin d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

PV de mise à disposition des biens

Entre

Le Syndicat Intercommunal des Alpagnes de la Molière représenté(e) par sa présidente, Mme Lolita PROD’HOMME, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2020, ci-après désigné SIALMO

D'une part,

Et

La commune d’Engins, représentée par son maire, M. Stéphane FALCO, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, ci-après désigné par les termes " la commune "

D'autre part,

Expose

Considérant que, pour la commune la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences transférées est obligatoire ;

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation (prise en charge par le bénéficiaire des dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens) ;

Il est arrêté ce qui suit.

Dispositions patrimoniales

Article premier - Mise à disposition des équipements existants

La commune d’Engins met à la disposition du SIALMO l’équipement suivant :

La Cabane de Berger à la Molière.

Article 2 - Mise à disposition du mobilier et matériel

Le mobilier et le matériel liés aux équipements sont mis à disposition en l'état où ils se trouvent au 13 avril 2021 au SIALMO, qui en devient affectataire.

Conséquence de la mise à disposition

Article 3 - Exercice des actions en responsabilité biennale et décennale

La commune exerce toutes les actions et responsabilités découlant de l'application des articles 1792 et 1792-4-1 du code civil, relatives à la responsabilité décennale, ainsi que les actions et responsabilités relatives à la garantie biennale, au 13 avril 2021 pour les biens, tels qu'ils apparaissent à l'article premier.

Article 4 - Assurances diverses

L'assurance des biens mis à disposition ne relève plus de la commune dès le ... pour les biens figurant à l'article premier.

Dispositions financières

Article 5 - Charge de la dette et différé d'amortissement (le cas échéant)

Le SIALMO assure le remboursement du capital et le paiement des intérêts des emprunts ou quotes-parts d'emprunts contractés par la commune pour financer la construction des biens mis à disposition ainsi que le remboursement des avances consenties au titre du différé d'amortissement sur ces mêmes emprunts ou quotes-parts d'emprunts.

Article 6 - Coût

Les biens mis à disposition le sont par la commune gratuitement.

Dispositions diverses

Durée - litiges

Article 7 - Durée

La présent PV prend effet à la date du 13 avril 2021 sans limitation de durée.

Article 8- Litiges

Pour toute difficulté d'application du présent PV en cas de litiges, la commune et le SIALMO conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/40

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DUREE HEBDOMADAIRE DE 35 HEURES

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet de Technicien territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la décision en date 7 octobre 2008 fixant les effectifs du personnel communal ;

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet de Technicien territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La délibération 2020/04 du 29 janvier 2020 fixant les effectifs du personnel communal sera modifiée comme suit à compter du 13 avril 2021 :

Cadre d'emploi Filière technique.

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Filière technique	Technicien	1 – TC – 35 heures
	Total du grade	1
	Agent de Maîtrise	1 - TC - 35 heures
	Total du grade	1
	Adjoint technique Territorial	2 - TC - 35 heures
	Adjoint technique Territorial	1 - TNC - 14 heures 53
	Total du grade	3

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Les délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2021 ont été transmises en Préfecture le 16 avril et affichées en Mairie le même jour.
